

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC ÉCRIT

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 6 juillet 2020 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Gabriel Saint-Gelais pour sa propriété située au 890, boul. Martel, Saint-Honoré;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande a pour but de permettre la construction d'un garage avec une façade de 24 pieds au lieu de 20 pieds tel que mentionné à l'article 5.7.10 du règlement de zonage 707;

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

Secteur boulevard Martel sud, Saint-Honoré.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.sthonore.qc.ca

Les commentaires écrits doivent être transmis par courriel à l'adresse : admin@ville.sthonore.qc.ca avant le 25 juin 2020.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce deuxième jour de juin
deux mille vingt.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 2 juin 2020, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^{ième} jour de juin 2020.

